

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61  
Fiche – Évaluation des solutions possibles  
aux préoccupations - PAFIO**

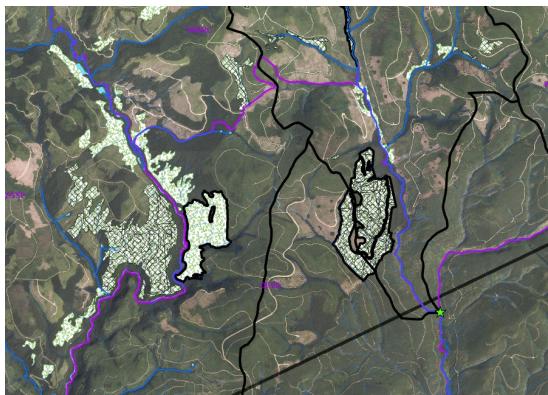
<b>1. IDENTIFICATION</b>	
<b>Personne ou organisme émetteur de préoccupation</b>	<b>Document de référence</b>
CREG	
<b>2. PRÉOCCUPATION</b>	<b>Usage : X</b>
<b>Opérationnelle :</b>	
<b>Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :</b>	
Connectivité !!!! derniers Massifs Forestier du Coin!!!! Lui et à l'Est	
<b>3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION</b>	
<b>Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :</b>	
DEVIL_CR_392	
<b>Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></b>	
<b>4. ENJEU</b>	
Connectivité Présence de vieille forêt	
<b>5. OBJECTIF</b>	
Voir à préserver assez de massif forestier	
<b>6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR</b>	
<b>Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:</b>	
RADF VOIC organisation spatial des peuplements VOIC connectivité entre les grands pôles de conservation VOIC Structure interne des peuplements	
<b>7. SOLUTIONS POTENTIELLES</b>	
<b>Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :</b>	

## Secteurs très affectés par TBE

### VOIC structure d'âge des forêts

Ajout au VOIC : Dans les UTA où la marge de manœuvre pour permettre l'atteinte des cibles de structure d'âge est insuffisante, il a été convenu et présenté à la TGIRT en 2023 de permettre la récolte de peuplements dont une proportion importante est à risque de mortalité imminente. Dans ces UTA, la mortalité imminente d'une proportion importante d'un peuplement est déterminée par l'attribution d'une cote de défoliation cumulative de 15 et plus (cote à partir de laquelle la mortalité commence à survenir) confirmée par une analyse d'imagerie satellitaire et par une validation terrain. La récolte d'un peuplement ayant une cote de défoliation cumulative inférieure à 15 pourrait être autorisée si une analyse d'imagerie satellitaire et une validation terrain confirment la mortalité imminente d'une majorité du peuplement.

- Les 2 secteurs ont été visités. Celui de l'Ouest n'est pas retenu pour la récolte en 2025 conformément à l'application de la définition de vieilles forêts convenue en TGIRT (ci-dessus). Celui de l'Est est par contre conforme à la définition car il est très défolié et la mortalité est très implantée.
- Il importe de rappeler qu'un peuplement très fortement défolié avec une mortalité très importante perd ses attributs de vieilles forêts au sens de la méthodologie utilisée (appellation cartographique). En d'autres termes, ce type de peuplement devient une forêt en régénération et ne contribue plus au portrait des vieilles forêts.





### **Solution proposée :**

**Considérant que**

- une mesure d'harmonisation est prise concernant les secteurs à l'intérieur de la ZHR
- le massif à l'Est est très défolié et renferme une mortalité imminente importante contrairement à celui de l'Ouest qui est moins affecté

Les deux secteurs ne seront pas récoltés en 2025. Les secteurs pourront être récoltés lorsque la mortalité imminente sera présente ET que la récolte TBE soit possible dans la ZHR.

### **8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE**

**Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :**

La solution retenue est celle préconisée par la table.

### **9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION**

**Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.**

### **10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES**